



Le Gouvernement de Nicolas SARKOZY, dans ses toutes premières mesures, a décidé d'un bouclier fiscal et d'un **PAQUET FISCAL** protégeant les 0,4 % des ménages les plus aisés de France. En temps de crise, alors que le chômage s'aggrave, que la précarité augmente, que les problèmes liés au logement se multiplient, ces dizaines de milliards redistribués ont quelque chose de choquant.

Au Parti de Gauche, dès notre Congrès fondateur de Limeil-Brévannes, nous avons préconisé, pour protéger le peuple de France, un **BOUCLIER SOCIAL**. Un certain nombre de mesures bien précises, tout à fait concrètes et financées, font partie de ce bouclier social.

Au Parti de Gauche, nous ne voulons pas nous contenter de simples revendications, de déclarations intempestives, de slogans déclamés d'une tribune ou encore de textes jamais suivis de faits.

Au Parti de Gauche, nous voulons des élus conséquents, qui déclinent concrètement nos orientations. Ceci est valable tant au plan local qu'au plan national. Nous avons des

parlementaires, nous pouvons donc proposer des lois. Etre un parti politique à vocation gouvernementale, pour nous, c'est proposer des lois, tout ce qu'il y a de plus crédible, mais impliquant une réelle volonté de changement politique.

C'est tout l'objet de notre proposition de loi visant à instaurer le bouclier social. Le plan de relance proposé par Nicolas SARKOZY, en plus de n'être tourné que vers les banques, sans contrepartie, et n'offrant rien pour les salariés, est notoirement insuffisant. Il représente à peine plus de 1% du PIB alors que les plans de relance des Etats-Unis ou de la Chine, par exemple, représentent 4 et 7% de leurs PIB respectifs. Les 100 milliards que coûteraient notre loi ne sont donc pas "une douce utopie". Bien sûr, cela nécessiterait un réel changement politique, notamment en ce qui concerne la répartition des richesses. Mais au vu des 10 points de richesse produite passée des mains des salariés à celles des capitaux en 20 ans, il n'y a pas, là non plus, à y voir une douce utopie.

Afin que chacun puisse avoir accès à cette proposition de loi, déposée en bonne et due forme au Parlement, je vous invite à me laisser votre adresse postale. Je vous ferai ainsi parvenir cette brochure.